

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_07_129

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt et trois, le quatre juillet, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 28

- Suppléants : 4

Date de convocation : 28 juin 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à M. RECEGANT Didier)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

ABSENTS EXCUSES :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : BATIMENT SITUE DANS LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LE MOULIN DU JOUG » A BENET : BAIL COMMERCIAL CONSENTI A LA SAS COSYNESS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes loue actuellement, dans le cadre d'un bail location-accession, à la SAS COSYNESS les cellules commerciales n°2 et n°3 ainsi que des espaces communs dans le village commerçants de la Zone d'Activités Economiques « Le Moulin du Joug » à Benet.

Les biens concernés sont les suivants :

- Cellule n°2 : 145 m² ; située sur la parcelle YS 103
- Cellule n°3 : 143 m² ; située sur la parcelle YS 103
- Des espaces communs à la cellule commerciale n°1 (parking, espaces versts, bassin d'infiltration...) situés sur la parcelle YS 101 d'une superficie totale de 2 592 m², dont une quote-part de 42% est attribuée à la SAS COSYNESS.

La SAS COSYNESS occupe les biens cités ci-dessus dans le cadre d'un bail location-accession d'une durée de 3 ans à compter du 7 septembre 2020, et dont l'échéance est fixée au 6 septembre 2023.

Monsieur JEANROT, gérant de la SAS COSYNESS, a fait part de l'impossibilité pour sa société d'acquérir le bâtiment à l'issue du bail en location-accession, mais de sa volonté de poursuivre la location via un bail commercial.

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2020CC_09_123 du Conseil de Communauté du 8 septembre 2020 approuvant le bail en location-accession consenti à la SAS COSYNESS,

Considérant que Monsieur JEANROT, gérant de la SAS COSYNESS, souhaite prendre à bail les 2 cellules commerciales et la quote-part des espaces communs, au lieu de procéder à leur acquisition,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de louer les 2 cellules et espaces communs pour un loyer mensuel de 2 016 € HT à compter du 7 septembre 2023,

Monsieur le Président demande au Conseil :

- Son accord pour conclure avec la SAS COSYNESS ou son substitué, un bail commercial d'une durée de 9 ans, à compter du 7 septembre 2023, pour la location :
 - o des cellules commerciales n°2 et n°3 implantées sur la parcelle YS103, pour une superficie totale de 632 m² dont 288 m² en bâti,
 - o ainsi qu'une superficie de 1 240 m² correspondant à une quote-part des espaces communs situés sur la parcelle cadastrée YS101,
 - o lesdites parcelles étant situées dans la Zone d'Activités Economiques « le Moulin du Joug » à Benet,
 - o moyennant un loyer mensuel de 2 016 € HT.
- Son accord pour mandater Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail.
- Son autorisation à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_129-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour conclure avec la SAS COSYNESS ou son substitué, un bail commercial d'une durée de 9 ans, à compter du 7 septembre 2023, pour la location :
 - o des cellules commerciales n°2 et n°3 implantées sur la parcelle YS103, pour une superficie totale de 632 m² dont 288 m² en bâti,
 - o ainsi qu'une superficie de 1 240 m² correspondant à une quote-part des espaces communs situés sur la parcelle cadastrée YS101,
 - o lesdites parcelles étant situées dans la Zone d'Activités Economiques « le Moulin du Joug » à Benet,
 - o moyennant un loyer mensuel de 2 016 € HT.
- Mandate Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 4 juillet 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023 SLO

ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_129-DE